

Réunion de la commission consultative Département du Tarn-et-Garonne

Type de document	Relevé d'échanges et de conclusions
Commission consultative	Département du Tarn-et –Garonne Groupe 2 des communes de : ANGEVILLE, CASTELFERRUS, CASTELMAYRAN, CAUMONT, GARGANVILLAR, CORDES-TOLOSANNES, ST-NICOLAS-GRAVE, CASTELSARRASIN, SAINT-AIGNAN
Date de la réunion	28 novembre 2011
Lieu de réunion	Salle Jean Moulin Préfecture
Validation du relevé par le Préfet du Tarn-et-Garonne.	

Synthèse des échanges et avis de la commission consultative

M. Le préfet ouvre la séance en précisant l'ordre du jour de la réunion. Après les réunions d'échanges en concertation de proximité avec RFF pour présenter le tracé optimisé, il s'agit de rendre compte de l'état travaux et réflexions à la commission consultative, avant présentation devant le COTER 2 (19 décembre 2011) et COPIL (début janvier 2012) des différents points visant à rechercher la meilleure insertion de la ligne dans les territoires traversés.

RFF présente les éléments recueillis lors des rencontres de proximité et les cartes du tracé optimisé en les commentant suite aux dernières réunions sur le terrain. Le document support contenant la synthèse des observations des communes concernées est joint en annexe du présent compte rendu. Le tableau reprenant les observations des communes intègre les remarques faites en séance.

1) Présentation générale:

- **Protection acoustique** : application de la réglementation, sur une base de l'évolution du trafic dans les 30 ans à venir (60 db jour, 55 db la nuit, trains non prévus la nuit).

Les solutions possibles de protections : merlons (qui peuvent être paysagers) ou écrans acoustiques (lorsque l'espace disponible est plus réduit). Le tracé est présenté, avec commentaires sur les points du tracé identifiés comme nécessitant un traitement acoustique.

- **Les différents avis recueillis par RFF en réunion de concertation sur le tracé optimisé depuis le COPIL du 23 juin 2011.**

Mme Leclerc précise que les éléments présentés ne tiennent pas compte des courriers reçus par le préfet de Région suite à sa consultation. Ces derniers seront, par contre, évoqués lors du prochain COTER.

La synthèse des demandes relatives à l'impact du tracé à Castelsarrasin, Castelferrus, Angeville, Castelmayran, Caumont, St Nicolas de la Grave, sont commentés à partir d'un tableau, sur les problématiques diverses : bruit, rétablissement de voirie, terres agricoles, affinements du tracé, voire légères demandes de modifications.

- **Sur les acquisitions foncières**

RFF re-précise que les acquisitions seront effectuées pour les habitats très proches de l'infrastructure (sans dépasser 25 mètres de part et d'autre de l'emprise de la ligne : entrées en terre). D'autres acquisitions seront étudiées au cas par cas en fonction des situations particulières (accès, coût des protections acoustiques,...).

Monsieur le préfet donne des précisions sur les rétablissements de voirie. Il souhaite que la concertation avec les communes aboutisse aux meilleures solutions possibles, mais si des blocages persistent, il propose d'associer RFF, les services de l'Etat et le Conseil Général afin d'aider à la recherche des solutions, par le dialogue.

Il précise qu'aux prochains COTER et COPIL, les tracés seront à nouveau présentés accompagnés des propositions relatives à l'insertion de la ligne dans le territoire.

M. Castan précise que la présentation devant ces instances reprendra les documents présentés aux membres des commissions consultatives avec les observations émises en séance et en notant les sujets nécessitant un arbitrage.

2) Recueil des observations

Un tour de table est effectué afin de donner la parole aux élus du secteur.

Castelmayran :

M. le maire de Castelmayran rappelle que les communes ont été consultées par le préfet de région, et ont donné leur avis circonstancié. Il regrette que la présentation faite au cours de la présente réunion constitue une synthèse trop rapide. Pour Castelmayran, des demandes précises avaient été effectuées, elles n'apparaissent pas dans cette synthèse.

M. le préfet précise que les avis transmis par les élus au préfet de région seront communiqués au COTER sous forme de synthèse établie par la DREAL.

M. le Préfet fait état des courriers reçus en préfecture Puis il reprend la liste des courriers reçus en préfecture suite à cette consultation.

Monsieur Bésiers précise que le président du Conseil Général a également transmis son avis. M. le préfet confirme que cet avis sera également présenté dans la synthèse au COTER.

M. Bence, en sa qualité de président de la Communauté de communes Sère, Garonne et Gimone signale que le rétablissement de toutes les voiries, compétence communautaire, est souhaité, et demande que les questions d'urbanisme soient réglées de façon bienveillante.

Dans ce cadre, M. le préfet demande aux services de la direction départementale des territoires de préparer une lettre que tous les maires recevront d'ici la fin de l'année où il leur sera proposé une démarche d'accompagnement des services de l'Etat afin d'examiner toutes les difficultés induites par la nouvelle ligne dans le domaine de l'urbanisme et du foncier.

Mr Dagen signale que les comptes rendus réalisés par l'Etat sont complets, mais il regrette qu'il n'en soit pas de même pour ceux de RFF. De ce fait, il a le sentiment que la concertation mise en place par RFF n'est pas totale.

RFF répond que les comptes rendus des réunions techniques sont transmis sous la forme de projets soumis pour avis et que les élus peuvent très bien proposer des compléments aux comptes rendus que RFF se chargera de re-diffuser une fois tous les compléments compilés.

Monsieur le préfet propose un examen commune par commune, pour préciser tous les points que les élus souhaitent aborder.

Présentation commune par commune:

- **St Nicolas de la Grave** : le problème foncier constitue un véritable enjeu (bande de terres agricoles, entre l'autoroute et la LGV : un siège d'exploitation au lieu dit Cuquel qui verra ses terres cultivables enclavées). Il convient en effet de prévoir une réponse à cette question.

- **Caumont** : suite à la réunion de la commission consultative, l'annonce des détails du tracé a relancé un débat et des inquiétudes en ce qui concerne trois maisons concernées au carrefour, des terres agricoles, et le rétablissement de voirie conséquent. Ces points devraient faire l'objet d'une amélioration par RFF pour une solution moins contraignante. Il est également souligné la nécessité de prévoir une véritable protection acoustique au bénéfice du lieu dit Jamounet.

La commune a engagé une procédure de PLU pour faciliter le maintien des populations concernées dans la commune. Les éléments se retrouvent dans le compte rendu de la réunion avec les habitants du 9 novembre 2011.

Madame la députée indique que pour sa part, saisie par de nombreux habitants, elle souhaite fermement que certains éléments soient revus, et notamment le rétablissement de certaines voiries estimé non satisfaisant. Le projet n'est pas accepté non plus par le Conseil Général notamment pour des motifs de sécurité et d'accessibilité.

- **Castelmayran**: le conseil municipal a formulé des avis sur des points particuliers, assortis d'un questionnaire renseigné par les habitants.

Sur les expropriations, il apparaît difficile de synthétiser la volonté des habitants. En effet, certains souhaitent demeurer dans leur maison, y compris à proximité immédiate

de la ligne, alors que d'autres veulent que leur bien soit acheté alors qu'il se situe à une distance importante de la ligne.

M. le maire rappelle la demande du Conseil Général sur la bande souhaitée pour les propositions d'acquisitions (250 mètres).

Les nuisances sonores exigent que l'on prenne en considération un phénomène d'écho spécifique.

Le rétablissement de voirie doit faire l'objet d'une présentation prudente tant que la décision n'est pas prise; certains rétablissements sont jugés inacceptables en l'état et provoquent l'émotion des habitants.

Sur le rétablissement de voirie, compétence communautaire, le président de la communauté de communes Sère Garonne Gimone fait observer que, compte tenu de l'évolution démographique attendue, il faudrait effectuer des projections à 20/30 ans pour déterminer les gabarits et le nombre de rétablissements nécessaires.

Par ailleurs, deux entreprises sont concernées et n'ont pas reçu à ce jour de réponse satisfaisante à leurs questions de la part de RFF.

RFF répond que sur l'acoustique, la rigueur de la réglementation exige de tenir compte des phénomènes d'écho, ainsi que des vents, et du bruit issu du trafic. Tous les éléments sont pris en considération, l'expérience prouve la fiabilité des modèles utilisés.

M. le préfet indique avoir bien pris note de ses différents aspects (nombre et largeur des rétablissements, problème de bruit accentué par l'écho du vallon, situation des entreprises, question foncière et question des acquisitions des habitations).

Sur le plan du bruit, RFF indique que l'ensemble des installations sera conforme à la réglementation en la matière.

- **Castelsferrus** : Pour le maire de la commune, la ligne scindera le canton en deux aires géographiques différentes. M. Le Maire formule le souhait à ce que des rencontres sur place se tiennent rapidement avec les habitants pour qu'ils sachent où ils vont. Toutes les voiries sont rétablies, mais le maire s'interroge sur les conséquences d'une éventuelle augmentation du trafic due à la modification des itinéraires.

- **Cordes Tolosanne**: La crainte la plus importante concerne l'impact du bruit du fait de la hauteur du viaduc.

La question se pose également sur la situation du lieu-dit « La Barraque », siège d'exploitation.

Selon M. Castan, ce cas fait partie des études que RFF doit mener et approfondir sur les exploitations agricoles. Une indemnisation pour le préjudice sur l'exploitation agricole pourra être négociée en fonction des préjudices avérés notamment durant la phase des travaux.

- **Castelsarrasin** : M. le maire souligne le point très sensible qui existe sur le hameau de Bénis et indique que la commune souhaite revenir sur le choix du tracé: 245 plutôt que 243. M. le préfet signale que la question sera transmise au comité de pilotage, en rappelant les différentes problématiques: traversée de la Garonne et longueur du viaduc, l'équilibre en terme de démolition des habitations sur l'ensemble du tracé, le rétablissement des voiries (notamment des passages sous remblais), la base de travaux,...

M. Béziers insiste sur la demande du maire de Castelsarrasin pour que son contenu soit pris en considération.

M. le maire de Castelmayran fait part de sa crainte qu'il y ait un changement de tracé pour revenir au 245, avec un certain nombre de conséquences sur sa commune. Si c'était le cas, il émet le souhait que son conseil municipal soit consulté.

M. le préfet rappelle que le tracé retenu est le 243, mais que compte tenu des difficultés énoncées par les habitants de Bénis, il est indispensable, de façon à y répondre, d'examiner les conditions d'insertion de la ligne, pour l'ajuster au mieux.

M. le maire de Castelsarrasin rappelle enfin à RFF que les élus doivent disposer de l'information au moins de façon simultanée sinon antérieurement à celle que RFF communique aux associations de riverains.

Mme la députée souhaite que l'ensemble des comptes rendus sur tous les débats concernant la LGV soit transmis aux membres du COTER et du COPIL, de façon à ce que l'information soit la plus complète possible, avant la décision ministérielle.

Elle souligne au surplus que des éléments qui reviennent depuis de nombreuses années (phénomène d'écho, rétablissement des voiries, ...) ne font pas l'objet de réponses claires, face à l'inquiétude des habitants qui sollicitent les élus de plus en plus. Sur le tracé 243, elle note que le choix implique des conséquences sur d'autres communes, et que le sujet n'est pas de rechercher à ce que les impacts se reportent de communes en communes, mais simplement de réfléchir de façon très fine au tracé pour en diminuer au maximum les nuisances. La volonté est l'intérêt général, toutefois, il convient également de prendre en considération les intérêts particuliers.

Calendrier du projet

M. Castan communique le calendrier des futures étapes :

- début 2012 : Comité de pilotage,
- viendra ensuite la décision ministérielle sur le tracé à soumettre à l'enquête d'utilité publique.
- Fin 2012 : finalisation du dossier d'enquête (étude d'impact)
- 2013 : consultation inter administrative.
- Fin 2013 : dépôt du dossier d'enquête d'utilité publique en fin d'année.

Application de l'arrêté de prise en considération

M. Castan fait le point sur l'application de l'arrêté de prise en considération du projet vis à des demandes d'autorisation droit des sols.

En Tarn et Garonne, sur 155 dossiers (permis de construire, certificat d'urbanisme, déclaration préalable...) soumis à RFF, seulement 26 ont fait l'objet d'une demande de sursis à statuer.

Monsieur le préfet conclut la réunion en précisant que lors des prochains COTER et COPIL, il fera un point très précis des préoccupations des collectivités. La synthèse des préoccupations fera l'objet d'un document de travail qui sera enrichi des réponses de RFF au fur et à mesure de l'avancement des études, de façon à disposer d'un véritable outil de dialogue, entre RFF, l'Etat et les collectivités.

Il confirme l'étude attentive sur le sujet des rétablissements de voirie, afin de construire des échanges pour lever les blocages. Sur l'urbanisme, il transmettra prochainement un courrier précisant les moyens qu'il proposera aux communes pour traiter au mieux l'urbanisme local.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le préfet remercie l'ensemble des participants, et clôt la réunion.
